Affiché le 30/07/2021





REPUBLIQUE FRANÇA ID: 030-213000037-20210728-DEC202193-CC
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf.: DEC/2021/93/1.1

Objet : Modification de la décision DEC/2021/63/1.1 du 16 avril 2021 Marché « Mise en conformité du cinéma Marcel Pagnol » Application du taux de TVA réduit (5.5%) pour le lot 6 – Appareils élévateurs -

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu, la décision DEC/2021/63/1.1 du 16 avril 2021 autorisant l'attribution du marché « Mise en conformité du cinéma Marcel Pagnol »,

Considérant une erreur matérielle de montant, sur le lot 6 – Appareils élévateurs, faisant apparaître un montant HT de 32900€ au lieu de 32500€ HT et un taux de TVA à 20% au lieu de 5.5% ;

DECIDE

Article 1:

D'apporter les modifications suivantes à savoir :

Lot 6 – Appareils élévateurs

- A2A Ascenseur Guinet – 30 Langlade – 32 500€ HT – TVA 5.5 % – 34 287.50€ TTC Le reste de la décision sus visée restant inchangée.

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3:

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 28/07/2021

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Le Maire,

Pierre MAUMEJEAN

Sar le maire, empédir, M. Gilles reaullet, Adjoint

an maire